

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/071**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

**SÉANCE EN DATE DU 30 JUIN 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 12 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope HEYMES, conseillère municipale, qui précise :

« Lors de chaque renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire d'instituer une commission communale des impôts directs. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, cette commission est composée :

- du maire ou de son adjoint délégué
- de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Il appartient au Conseil Municipal de valider une liste de proposition de contribuables en nombre double, soit 32 personnes »

Après avoir procédé au vote à main levée en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité des voix,

Propose :

M. Romain BEHR  
M. Jean-Louis WEISS  
M. Guy ROSSLER  
M. Bernard WIPF  
M. François REICH  
M. Jean Gérard HENNARD  
Mme Zeynep UCMAK  
M. André MELY  
Mme Pénélope HEYMES  
M. Jean Marie ALLES  
M. Jean Pierre SINGER  
Mme Colette BECKER  
M. Fernand BUCKEL  
Mme Ginette KASPAR  
M. Jean-Louis BLONDY  
M. Gérard BERGANTZ  
Mme Mélanie BECHER  
M. Lionel POPIN

M. Bernard KOBIS  
M. Daniel GREFF  
M. Maurice JEANNOT  
M. Christian PIERRE  
M. Sébastien GLOCK  
M. Raymond MILBACH  
M. Sylvain MULLER  
M. Jean Louis LAUBSCHER  
M. Lionel WIPF  
M. Serge DUGA  
M. Alain RIFF  
M. André RIGAUX  
M. Auguste GOOR  
Mme Carine PORT

en qualité de membres de la Commission Communale des Impôts Directs,  
- prend acte que la direction des finances publiques désignera dans cette liste préparatoire, huit délégués titulaires et huit délégués suppléants.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 1er juillet 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 1er juillet 2020  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT